

## Règlement particulier du BAD'SP YOUNG 4

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1902329** et sous le nom **BADSP YOUNG 4**. Il s'agit d'un tournoi national. Il se déroule les **22 et 23 Février 2020** au Gymnase DAVOT, avenue Tibaldi, 78440 – PORCHEVILLE sur 7 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.  
Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Guillaume LE PENNEC. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi est ouvert aux catégories jeunes : Poussin, Benjamin, Minime et Cadet avec un mode de gestion élite.  
Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux dans leur catégorie d'âge (le surclassement est possible aussi bien en âge qu'en classement). Les minibads sont autorisés à s'inscrire en poussin.
- 2.2 Les séries proposées sont **Poussin, Benjamin, Minime Cadet** dans les tableaux de **SH, SD, DH, DD et DM**  
***Pour chaque enfant, la présence d'un responsable est obligatoire pendant toute la durée de la compétition.***
- 2.3 Dans l'optique d'optimiser les points attribués, les catégories Benjamin, Minime et Cadets seront scindés en 2 :

	Homme	Femme
Simple Benjamin	D8, D9, P10	D8, D9, P10
Simple Benjamin	P11, P12	P11, P12
Simple Minimes	R6, D7, D8 et D9	D7, D8, D9
Simple Minimes	P10, P11 et P12	P10, P11 et P12
Simple Cadets	D7, D8 et D9	D7, D8 et D9
Simple Cadets	P10, P11, P12	P10, P11, P12

Ce procédé sera repris pour les doubles et les doubles mixtes, si le nombre des participants dans les catégories jeunes et surtout les CPPH le permettent.

- 2.4 La répartition entre la journée du Samedi et celle du Dimanche se fera en fonction du nombre d'inscrits et pour obtenir des échéanciers cohérents. Le samedi, les premiers matches seront joués à 9h30. Le dimanche, la remise des récompenses se fera à 17h.

- 2.5 Tous les tableaux de simple se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige.  
Pour les doubles, les phases de poules seront privilégiées ; toutefois certains tableaux pourraient être disputés en élimination directe.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 joueurs ou paires. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux. Les organisateurs s'engagent à informer les joueurs des fusions des tableaux une fois le tirage au sort effectué.
- 2.8 Le nombre maximum de joueurs est fixé à 250.

### Article 3 : inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée **au J-30 soit le Vendredi 23 janvier 2020.**  
**Les classements seront arrêtés à cette date.**
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au J-15 soit le Vendredi 07 février 2020.**  
Le CPPH sera pris en compte à cette date pour déterminer les têtes de série.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à [bad78.porcheville@gmail.com](mailto:bad78.porcheville@gmail.com).
- 3.4 Le règlement, par chèque à l'ordre de l'ASP Badminton, est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

**Boris BRETAUDEAU**  
**23, rue des Voyers**  
**78440 – PORCHEVILLE**

Un courriel de confirmation est envoyé à réception du règlement. Aucune inscription ne sera validée avant réception du chèque de règlement.

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode élite**.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **13 €** pour **1 tableau**, **18 €** pour **2 tableaux** et **22 euros** pour **3 tableaux**.
- 3.7 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-30.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi à partir de 9h00 et jusqu'au dimanche à 17h00.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

### Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **BADSP YOUNG 4** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
-  Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

- 📢 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 **Les volants sont à la charge des joueurs** sauf pour les finales où ils seront fournis. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL4** et il sera en vente sur le tournoi.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu. Au service le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **BADSP YOUNG 4** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).